

Voile à Dijon : encore une condamnation pour "atteinte à la liberté religieuse"

écrit par Christine Tasin | 22 septembre 2019



Brève

Les juges ont décidé une bonne fois pour toutes que le voile était uniquement un marqueur religieux et que c'était la liberté de le porter.

Merci Macron, merci les juges.

.

Salariée voilée : le Cesam condamné pour atteinte à la liberté religieuse

La chambre sociale de la cour d'appel s'est prononcée, jeudi, en faveur d'une employée de l'organisme de formation Cesam, à Dijon, comme l'avaient fait les prud'hommes en première instance. La requérante reprochait à son employeur de l'avoir mise au placard depuis qu'elle portait le voile et demandait sa réintégration.

« Le port d'un turban, en l'espèce, ne menace pas la sécurité publique, l'ordre, la santé ou l'hygiène, ainsi que la morale publique »

<https://www.bienpublic.com/edition-dijon-ville/2019/09/19/salariee-voilee-le-cesam-condamne-pour-atteinte-a-la-liberte-religieuse>

NOUVELLE VICTOIRE CONTRE LA DISCRIMINATION AU TRAVAIL

Sonia, formatrice-coordinatrice dans le centre de formation Cesam à Dijon, avait été rétrogradée au moment où elle avait décidé de porter un couvre-chef.

Accompagnée par l'antenne du CCIF (Bourgogne-Franche-Comté), Sonia vient d'obtenir gain de cause.

Le CCIF se réjouit de cette décision qui confirme et rétablit dans ses droits une salariée qui s'est vue retirer ses missions par son employeur en raison du port du turban. La justice réaffirme que ce dernier ne constitue pas une menace à la sécurité, à l'ordre, à la santé ou à l'hygiène.

La justice constate donc l'existence d'un trouble manifestement illicite résultant de l'atteinte à la liberté religieuse de la salariée.

Il est évident que ce genre d'arrêt avantage les voilées déjà en poste mais incite les employeurs susceptibles d'embaucher des musulmanes à de la prudence... Pour 10 cas de voilées indemnisées voire réintégrées grâce à la justice, combien de cas de musulmanes ou de filles maghrébines n'ayant aucune intention de se voiler car apostates de l'islam verront leur candidature rejetée par principe de précaution ?

Mais le CCIF viendra pleurer et parler de la discrimination qu'il contribue largement à mettre en place.